



VILLE DE RAIMBEAUCOURT

INSCRIPTION SCOLAIRE 2025/2026

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Cependant l'inscription à l'école maternelle n'est pas automatique et nécessite une démarche à la mairie.

A la rentrée de septembre 2025, sont concernés par cette obligation, les enfants nés en 2022.

Un enfant de 2 ans peut également être admis en maternelle sous certaines conditions (propreté acquise, niveau de langage, etc...) et dans la limite des places disponibles avec l'accord du Maire puis celui des directrices d'écoles. Les préinscriptions seront portées sur liste d'attente et l'éventuelle confirmation d'inscription sera communiquée aux parents par la directrice concernée.

L'inscription se fait en mairie du lundi 06 janvier au vendredi 24 janvier 2025.

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription vous sera transmis indiquant l'école où l'enfant est affecté.

Le choix de l'école est à préciser dans le dossier mais l'admission sera confirmée en fonction du nombre de places disponibles.

Les demandes d'inscriptions des enfants non raimbeaucourtois seront examinées au cas par cas.

DEMANDE D'INSCRIPTION 2025-2026

Ecole souhaitée :

Victor HUGO

Suzanne LANOY

Jules FERRY

Le dossier d'inscriptions aux services périscolaires (pause méridienne, garderie et mercredi) sera disponible à partir du lundi 3 juin sur le site internet de la ville.

RENSEIGNEMENT SUR L'ENFANT

Nom :	
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Date et lieu de naissance : le _____ à _____	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
1 ^{ère} inscription scolaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom :
Prénom :
Lien avec l'enfant :
Adresse complète si différente de l'enfant :
Téléphone :
E-mail :
Fait le : _____ à _____
Signature :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :
Prénom :
Lien avec l'enfant :
Adresse complète si différente de l'enfant :
Téléphone :
E-mail :
Fait le : _____ à _____ Signature :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- La photocopie du livret de famille (pages enfants et parents)
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, attestation d'assurance du domicile, contrat de location)
- La photocopie du carnet de vaccination ou certificat attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou qui justifie d'une contre-indication
- Le certificat de radiation de l'ancienne école fréquentée en cas de changement de commune ou d'établissement
- Le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)

<u>Cadre réservé à l'administration</u>
<i>Dossier reçu le :</i>
<i>Nom de l'enfant :</i>
<i>Ecole :</i>